

Strasbourg

snes-fsu

N° 99 - Juin - Juillet 2011

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0307 S 05559



Editorial de Philippe Lochu

**« Les temps fâcheux sont toujours ceux des innovations et des entreprises »
 Saint Simon Mémoires de 1714.**

Qu'un événement mineur menace le déroulement régulier du baccalauréat, et voici la presse agitée d'hystérie. « Le système massif du diplôme semble montrer ses limites » - « Quand la triche pousse à une nouvelle organisation du bac »... N'est-ce pas d'abord et plutôt l'organisation de l'imprimerie fautive qui a montré ses limites et qu'il faut réformer ?

Mais la crise hystérique, réaction spectaculaire à un événement mineur, est peut-être aussi l'expression d'un conflit inconscient et à ce titre elle doit être prise au sérieux. Il ne s'agit ici, ni de défendre le baccalauréat contre ses critiques de bonne foi, ni de réfuter ses détracteurs de moins bonne foi. La position du **SNES** est qu'un examen de connaissances, universel et anonyme, sanctionné par la délivrance du premier titre universitaire, doit conclure

la scolarité du secondaire et du lycée. Elle est connue. La question est de savoir où se trouve la matière du conflit.

Il y a, on le sait sans vouloir forcément le reconnaître et même parfois en préférant l'ignorer, deux conceptions possibles, incompatibles l'une avec l'autre, de ce que doivent être la scolarité et l'École. Elles impliquent des conceptions différentes de la sanction finale d'un parcours scolaire ou, dans la terminologie en cours, de sa validation. C'est pourquoi la « crise du bac » n'est pas anecdotique ni insignifiante. Une conception de l'École met en son centre le parcours d'une série d'étapes en vue de l'acquisition d'un ensemble de compétences, codifiées, cumulables et dont la comptabilisation aux divers degrés de la scolarité conférerait, soit un grade sans droit d'entrée sur la suite du parcours, soit une certification de compétences définissant l'« employabilité » de son titulaire, plus un appareil de « valeurs » citoyennes, « savoir être » du citoyen et du travailleur (docile...). La conception alternative de la scolarité se définirait en ces termes : elle devrait donner à tous une possibilité **raisonnable d'acquérir les éléments d'une culture, de savoirs et de savoir-faire, les plus complets et les plus riches possibles, en vue d'une réalisation de soi aussi bien dans un métier que dans la vie sociale (aussi bien privée que publique)** ; une telle École, qui doit conjuguer l'ambition collective et l'ambition individuelle, vouloir l'ambition individuelle pour une ambition collective, ne peut aller sans un système de diplômes qui marquent un but à atteindre et qui ouvrent aussi des portes...

Il ne faut pas se tromper de querelle : derrière la « remise en cause du bac », il y a la remise en cause d'une certaine conception de la démocratisation de l'École, de la Maternelle à l'Université...

Une crise d'hystérie peut se dénouer par un brutal passage à l'acte, par une accalmie et un oubli ou par la décision d'y chercher rationnellement un remède. En politique, on aborde souvent les sujets critiques, ceux qui « fâchent », qu'en temps de crise, les « temps fâcheux » dont parle Saint-Simon et qui sont propices aux coups de force par lesquels se règlent sans débat, par des décisions autoritaires, mais nullement dénuées de calculs, des questions qui mériteraient un autre approfondissement.

L'année à venir sera celle des débats et de plusieurs élections, professionnelles et politiques. Préparons-nous à ces débats et ne les laissons pas confisquer.

Sommaire : Page 1 : Editorial Page 2 et 3 : Déclaration liminaire CTPA du 9.6.11 Page 3 : Action Copsy Page 4 : Plan académique de formation – AVS-CO : victoire de la mobilisation Page 4 : Billet d'humeur Page 5 : Déclaration liminaire CAPA Copsy Page 6 : A propos des nouvelles dispositions de la nouvelle circulaire contre l'absentéisme scolaire Pages 7 et 8 : Le mouvement intra 2011 : forte tempête – Quel dialogue social ? Page 9 : En retraite... Page 10 : Ca balance pas mal, en collège – Académie de Strasbourg : stagiaires : le grand secret...Page 11 : Echos du stage « Non titulaire » - Cahier de texte numérique Page 12 : La rentrée en actions – Action Eclair



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU (CTPA du 9 juin 2011)

Dans un contexte dominé par les suppressions massives de postes et les fermetures de classes qui nourrissent un fort mécontentement et des actions multiformes et communes des parents et des enseignants, le dernier CTPA de l'année scolaire est l'occasion de faire un bilan prospectif. Celui-ci peut être articulé autour de 5 sujets de préoccupation qui touchent à l'organisation des examens de fin d'année, à l'empilement des tâches en collège et au dispositif ECLAIR, au suivi du problème des stagiaires et des disciplines technologiques, au mouvement Intra 2011 et enfin à la préparation de la rentrée de septembre et celle des élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011.

Les mois de mai et de juin sont pour l'ensemble de la communauté scolaire un temps fort mais aussi un temps stressant. L'organisation des examens devient un exercice périlleux à cause du rétrécissement des enveloppes budgétaires qui touchent les services qui sont chargés de mettre en œuvre cette mission de service public. Mais nous sommes aussi obligés de vous faire part d'un certain nombre de difficultés rencontrées par bon nombre de membres des différents jurys. Ce sont ainsi des retards considérables et inacceptables de remboursement de frais de déplacements. Ce sont aussi ici ou là des conditions particulièrement inacceptables imposées notamment à des collègues de BTS qui doivent jongler entre corrections de copies, surveillances d'examens et cours en même temps.

Dans les collèges, les nouveautés s'accumulent, accroissant de manière démesurée la charge de travail des enseignants, des personnels « vie scolaire » et administratifs. Ainsi, chaque année, les vœux d'orientation des élèves de 3e doivent être saisis de plus en plus tôt. A cela s'ajoute l'évaluation de l'histoire des arts, dont les modalités sont effectivement diverses : sujets choisis par les élèves, tirés au sort, imposés par le jury ; jury composé d'enseignants volontaires, d'enseignants qui ont les classes à ce moment de l'emploi du temps, d'enseignants disponibles, un peu rémunérés ou non. Il en est de même pour le Livret de compétences, pour lequel chaque collège « bricole » comme il le peut... C'est pour ces raisons que le SNES FSU a demandé une nouvelle fois au Ministère un moratoire sur le LPC et une remise à plat du dispositif « histoire des arts ». Le développement du dispositif ECLAIR par ailleurs est rejeté par l'écrasante majorité des enseignants qui dénoncent la déréglementation et les inégalités contenues dans ce dispositif qui doit être abandonné.

Notre deuxième sujet de préoccupation concerne toujours et encore nos jeunes collègues stagiaires et nos plus chevronnés collègues des disciplines technologiques. Nous vous avons à plusieurs reprises fait part de l'extrême difficulté que les stagiaires du premier et du second degré ont eu à affronter au courant de cette très rude année scolaire. D'ailleurs, fin mai, beaucoup d'entre eux ignoraient le calendrier et les conditions de la validation de leur année. Nous ne partageons pas du tout votre analyse comptable de l'entrée dans le métier. Nous pensons plus que jamais qu'un stage professionnel à plein temps d'enseignement se rapproche plus d'une formation « sur le tas » que de la mise en responsabilité progressive et réfléchie d'un professeur débutant. Vous avez choisi de reconduire cette formule l'an prochain: le budget y gagne, la formation y perd – un gain à court terme est préféré à l'investissement à long terme. Nous restons convaincus qu'une formation alternant 1/3 temps d'enseignement et 2/3 de didactique des disciplines reste la seule voie raisonnable pour l'avenir. L'avenir de bon nombre de professeurs des disciplines technologiques et professionnelles sacrifiés sur l'autel de la « réforme-régression » des lycées n'est pas non plus réglé. Ils sont encore des dizaines à se retrouver dans la plus grande incertitude. Les plus anciens se sentent carrément mis en position de pré-retraités. D'autres ont trouvé porte close quand ils ont voulu envisager un projet de reconversion dans une autre discipline d'enseignement. Vous nous aviez promis un deuxième groupe de travail pour faire le point de ces différentes situations. Nous sommes dans l'attente !

L'attente est aussi celle de centaines de collègues qui doivent ou peuvent être nommés sur une première ou une nouvelle affectation à l'occasion du mouvement Intra qui se déroulera la semaine prochaine (ou qui a déjà eu lieu pour certains personnels administratifs). Cette attente se double de notre côté d'une forte inquiétude et d'un mécontentement non dissimulé. L'inquiétude est celle de la fiabilité du projet qui nous est soumis et qui est manifestement entaché d'innombrables erreurs. Celles-ci sont d'autant plus inexcusables que vous n'avez pas tenu compte des consignes du Ministère. Ce dernier vous demandait de ne pas se servir d'un outil informatique dont l'utilisation ne pouvait que générer de graves erreurs. Notre fort mécontentement c'est également le non respect, une fois de plus au mépris d'un décret que vous êtes en devoir d'appliquer, des délais de transmission des documents. Nous vous rappelons que ce délai doit être obligatoirement de 8 jours francs pour toutes les opérations prévues. Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'organisation des deux journées de FPMA doit être entièrement revue. Pour garantir aux collègues que nous représentons un mouvement transparent, nous exigeons que nous soient fournis sur supports informatique et papier le projet de mouvement à l'issue des phases 1 + 2, séparé des phases 3 + 4 qui sont à examiner en commission. Par ailleurs, il est hors de question que nous avalions en un temps contraint un nombre excessif de rectifications de dernière minute, avec tous les risques qui pourraient en découler. Nous demandons par conséquent le report des FPMA.

Le mécontentement a été aussi porté depuis des semaines par les parents d'élèves et les personnels dans les écoles, collèges et lycées de l'académie à l'occasion de la préparation de la rentrée de septembre. Les fermetures de classes, les suppressions de postes, le tarissement des moyens de RASED ou de remplacement, la suppression injustifiée et très pénalisante de 47 postes d'AVS-Co, le bourrage de classes et les affectations plus ou moins arbitraires des élèves de troisième, les pressions diverses pour imposer des heures supplémentaires, le recours croissant à des personnels précaires pour compenser l'insuffisance de recrutements de titulaires, l'application brutale de la réforme des lycées et collèges, en bref l'illustration de la politique de démantèlement du service public d'éducation que vous mettez en œuvre est pour la FSU inacceptable tant pour les personnels épuisés à remplir des missions dispersées que pour les jeunes en formation qui attendent plus et mieux du service public. Nous tenons enfin à vous soumettre un dernier sujet de préoccupation. Il concerne l'organisation des élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011. Les tests grandeur nature qui ont été effectués dans certaines académies ont tous montré l'extrême difficulté de l'application du nouveau système de vote électronique. Nous vous demandons par conséquent de tout mettre en œuvre (information, affichage) pour permettre à tous les personnels de s'exprimer.

Les personnels, les parents et l'opinion rejettent votre politique de démantèlement mortifère qui prive le service public des moyens dont il a besoin. Pour la FSU, Mme le Recteur, c'est le service public d'éducation qui a de l'avenir et c'est pour cela que nous le défendons.

ACTION COPSY : LES CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES (COPSY) ET LES DIRECTEURS DE CIO (DCIO) ÉTAIENT DANS L'ACTION LE JEUDI 16 JUIN.

Alors que cinq Copsy sur six ne sont pas remplacés à leur départ en retraite depuis déjà 2005, alors que des CIO ferment (Strasbourg Nord et Wissembourg d'ores et déjà en Alsace), le Ministère de l'Education Nationale, sous couvert de « labellisation », organise le détricotage du service public d'orientation de l'Education Nationale en voulant obliger les Copsy à intervenir pour des publics non scolaires (salariés, demandeurs d'emploi, ...) dans le cadre de conventions locales ou sur des plateformes multiservices privées !

Les Copsy encore moins présents pour les élèves et les familles, encore moins disponibles pour les équipes éducatives, ont été soutenus par les enseignants lors du rassemblement devant le rectorat le jeudi 16 juin au matin.

Une pétition pour empêcher cette nouvelle braderie du service public a été massivement signée.

PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

TOUT POUR LA « RÉFORME » ET PEU POUR UNE VÉRITABLE FORMATION CONTINUE

Le gros du dispositif du PAF a été présenté au CTPA du 9 juin 2011. Il est articulé autour de 5 axes : « accompagnement dans l'entrée dans le métier » (contenu en cours de confection), « Accompagner les évolutions de carrière » (essentiellement la préparation des concours internes), « Accompagner les réformes pédagogiques en consolidant les compétences didactiques des personnels » (en clair, former les personnels pour mieux appliquer les réformes en cours), « Développer les compétences transversales des personnels dans une logique de décroisement » et « appuyer la politique et la vie des établissements ».

Au total 6738 heures de formation seront proposées dans ce PAF 2011 (contre 7864 heures pour le PAF 2010). Il faut cependant préciser que ce chiffrage n'intègre pas les FIL (formation à initiative locale).

Le PAF prévu pour les personnels administratifs prévoit quant à lui 1049 heures de formation.

L'enveloppe financière prévue pour l'ensemble des formations dans le second degré s'élève à 995 256 euros. Cela représente par conséquent une moyenne de 62 euros par personnel. On peut franchement mieux faire !

ENVELOPPE FINANCIÈRE DU SECOND DEGRÉ (2010) : BUDGET D'AUSTÉRITÉ

Le BOP 141 (Budget opérationnel de programme) chiffre l'ensemble des crédits prévus pour le second degré. Dans l'académie de Strasbourg, il s'élevait pour l'année 2010 à 868 000 133 euros, soit une augmentation de 1,1 % seulement par rapport à 2009. Cette augmentation inférieure à l'inflation (entre 1,8 et 2 % pour l'année 2010) montre en filigrane la perte du pouvoir d'achat de la grande majorité des personnels. Elle pointe également d'une certaine manière les effets de la suppression de plus de 130 ETP (emploi à taux plein) dans la même année.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION DES LYCÉES : MIETTES DÉRISOIRES

Un certain nombre de mesures concernant les lycées ont été présentées lors du CTPA du 9 juin 2011. Elles concernent surtout les enseignements d'exploration en 2ème GT. Il s'agit surtout de l'ouverture de quelques enseignements d'exploration en seconde : « création et activités artistiques » (M.Boch/Bischheim, Schuman/Haguenau, Schwilgué/Sélestat, M.Rudloff/Strasbourg, Scheurer-Kestner/Thann), « sciences et laboratoire » (B.Pascal/Colmar, Montaigne/Mulhouse), « méthodes et pratiques scientifiques » (Le Corbusier/Illkirch), « langues et cultures de l'antiquité » (A.Zurcher/Wittelsheim). Par contre d'autres enseignements d'exploration sont supprimés : « langues et cultures de l'antiquité » à Freppel/Obernai, « exploration littéraire et société » à Schwilgué/Sélestat.

Aucune ouverture supplémentaire de division STI2D n'est prévue à la rentrée de septembre 2011. Rappelons au passage que la capacité d'accueil des STI2D a été diminuée de 25% ! Les miettes concédées paraissent bien dérisoires par rapport aux coupes sombres opérées !

AVS-CO EN CLIS ET EN ULIS : VICTOIRE DE LA MOBILISATION DANS LE HAUT-RHIN !

(**AVS-Co** = Auxiliaires de Vie scolaire/Collectif en CLIS = Classes d'Inclusion Scolaire dans les écoles et en **ULIS** = Unités d'Inclusion Scolaire dans le second degré.)

Cela faisait 3 semaines que les syndicats de la **FSU du Haut-Rhin** (le **SNUipp** pour les écoles et le **SNES** pour les collèges et lycées) avaient alerté l'opinion sur la non-reconduction des AVS-CO (sous statut d'Assistant d'Education) dans les CLIS et ULIS et le remplacement de ceux-ci par des emplois précaires de type contrats aidés.

Les collègues enseignants, les AVS-Co et les parents s'étaient mobilisés fortement aux côtés du SNUipp et du SNES : pétitions, entrevue avec les élus, rassemblement devant l'IA le 8 juin...

L'Inspection Académique vient de nous annoncer que les 47 AVS-Co menacés de chômage seront finalement renouvelés sur leur poste actuel.

Il s'agit bien là d'une victoire de la mobilisation dans le Haut-Rhin !

DÉCLARATION LIMINAIRE SNES - FSU CAPA des Conseillers d'Orientation Psychologues (extraits)

La réunion de la CAPA ce 20 Juin 2011 correspond malheureusement aussi à une bien triste inauguration : celle des mutations de collègues par mesure de carte scolaire suite à la fermeture du CIO de Strasbourg Nord.

Certes, les collègues concernés ont obtenu au mieux satisfaction sur leurs vœux. Mais cette satisfaction relative ne saurait cacher la **situation extrêmement préoccupante des CIO.**

Après Strasbourg Nord, c'est le CIO de Wissembourg qui est menacé de fermeture, sans que les collègues n'aient la moindre information de leur hiérarchie ! Les collègues ont appris que le déménagement du service situé dans le même bâtiment, mis en vente rappelons-le, aurait lieu le 12 juillet. Mais ils ne savent rien en ce qui les concerne. **Le mépris vis à vis des services et des personnes dénoté par ce manque total d'informations est inacceptable.**

Par ailleurs, suite au mouvement, ce seront 18 postes fixes (8 déjà l'an dernier) qui resteront non pourvus, auxquels se rajoutent les 4 postes de TZR qui ne sont plus pourvus depuis Juin 2009.

Cela conduira à un recrutement exponentiel de contractuels, voire à des postes non pourvus, fragilisant chaque année davantage la profession.

De plus, nous tenons à faire part de nos grandes inquiétudes quant à la pérennité du service public d'orientation de l'Éducation Nationale. En effet les textes concernant la labellisation organisent la déstructuration du service public, mettent sur le même pied organismes privés et services publics, introduisent une logique de concurrence entre structures et territoires et remettent en cause l'égalité de traitement des publics, aussi bien au niveau académique que national.

La labellisation soit disant nécessaire à nos services fait fi des compétences et des missions du personnel : le cahier des charges vise à imposer un modèle unique, indépendamment de leur statut, de leur qualification, de leurs missions et de leur champ de compétences.

Nous demandons un cadrage académique des activités des CIO et de ses personnels sous autorité du Recteur en concertation avec les représentants des personnels. Ce **cadrage se ferait impérativement dans le respect absolu du statut des personnels et de leurs missions.** Nous rappelons que notre public prioritaire est celui de la Formation Initiale et qu'il est assuré un premier accueil au CIO pour le public adulte. Nous rappelons aussi que nous sommes opposés à l'organisation des services telle qu'elle existe au CIO de Saverne.

Le DCIO doit rester responsable du programme d'activité du CIO qui ne saurait être élaboré, ni contrôlé par une instance extérieure à l'Éducation Nationale.

En Alsace, la Région montre une forte volonté de piloter le futur Service Public d'Orientation. **Nous nous élevons contre la mise en place d'un Conseil d'orientation d'Alsace dont la région assurerait le secrétariat et serait l'animatrice et qui aurait la responsabilité de donner un premier avis sur les labellisations.**

Des projets sont en cours sur Mulhouse avec la création d'une Cité des Métiers. Les personnels sont inquiets quant à leur devenir, à leurs missions, à la position des CIO dans ce réseau.

Nous dénonçons cette opacité et ce manque complet de concertation avec les personnels concernés.

Nous demandons à être informés par Madame le Recteur sur les projets quant au processus de labellisation, avec consultation des personnels et des élus avant toute signature.

Les élus SNES-FSU siégeant à la CAPA : Marjolaine BAUTZ et Christine PONVERT : titulaires / Sylvie CADO : suppléante

OCTOBRE 2011 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La loi sur la représentation des personnels a changé dans la fonction publique. Les élections aux **Commissions Administratives Paritaires Académiques ou Nationales (CAPN, CAPA)** pour lesquelles nous allons élire des commissaires paritaires chargés de nous défendre pour nos mutations, notations, avancements d'échelon ne seront pas modifiées.

Par contre, nous allons aussi voter simultanément, et c'est la grande nouveauté, pour nos représentants FSU aux Comités Techniques à l'échelon national et académique, qui siègeront en particulier dans les académies et dans les départements sur les questions de cartes de formation, de créations et de suppressions de postes, du Plan Académique de Formation (PAF)...

Mais ce scrutin sera un scrutin de liste : le SNES se présentera sous le sigle de la FSU, avec les camarades des autres syndicats de notre Fédération.

Nous vous reparlerons régulièrement de ces élections très importantes pour que le Snes et la FSU pèsent de tout leur poids et puissent faire avancer leurs exigences pour une école de qualité pour tous.



Donc, en octobre, il y aura quatre votes :

CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)

→ on vote SNES

CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)

→ on vote SNES

CTN (Comité Technique National)

→ on vote FSU

CTA (Comité Technique Académique)

→ on vote FSU

Le Service Public, on l'aime, on le défend.

A propos des nouvelles dispositions de la nouvelle circulaire contre l'absentéisme scolaire (JO,23/01/2011).



Ali Gherbi, CPE.

Surveiller et punir :

« l'objectif véritable en France n'est pas la sécurité, mais d'habituer le citoyen à être surveillé... Une bonne moitié du programme du Front National de 2002 est depuis passée au JO » (JP Dubois, Président de la ligue des droits de l'homme, cité par Hervé Kempf dans « L'Oligarchie, ça suffit, vive la démocratie »).

Tout comme il ne suffit pas de dénoncer avec force le racisme sans dénoncer avec les mêmes forces les causes du racisme, il ne suffit pas d'empiler des textes législatifs ou réglementaires les uns sur les autres pour le traitement de l'absentéisme sans s'interroger avec lucidité et courage sur les causes de ce dernier.

Lorsque l'on sait, écrit Michel Serres (Le Monde du 6 Mars, « Eduquer au XXI siècle ») que nos jeunes, futurs citoyens « **sont formatés par les médias diffusés par les adultes qui ont méticuleusement détruit leur faculté d'attention en réduisant la durée des images à sept secondes et le temps de réponses aux questions à quinze secondes, chiffres officiels, dont le mot le plus répété est « mort » et l'image la plus représentée celle de cadavres...** », lorsque l'on sait que « **dès l'âge de 12 ans, ces adultes-là les forcèrent à voir plus de 20000 meurtres...** » lorsque l'on sait aussi qu'ils « sont formatés par la publicité » et qu'il devient difficile de « **leur apprendre que le mot relais, en français, s'écrit « ais » à la fin, alors qu'il est affiché dans toutes les gares « ay »,** ne sommes-nous pas légitimés à affirmer qu'une des causes du désintérêt des jeunes pour l'école se situe peut-être à ce niveau et que cet énième texte réglementaire ne répond en rien aux problématiques sus-citées. Problématiques cruciales s'il en est, parce qu'elles questionnent l'avenir même de nos sociétés démocratiques. Problématiques cruciales aussi parce qu'elles nous interpellent dans nos pratiques éducatives au quotidien. Et ce d'autant plus, poursuit Michel Serres que « **nous, adultes, avons doublé notre société du spectacle d'une société pédagogique dont la concurrence écrasante, vaniteusement inculte, éclipse l'école et l'université. Par le temps d'écoute et de vision, la réduction et l'importance, les médias se sont saisis depuis longtemps de la fonction d'enseignement** » « **... Ces enfants habitent dans le virtuel. Les sciences cognitives montrent que l'usage de la Toile lecture ou écriture au pouce des messages, consultations de Wikipedia ou de Facebook n'excitent pas les mêmes neurones ni les mêmes zones corticales que l'usage du livre ou du cahier... Par téléphone cellulaire, ils accèdent à toute personne ; par GPS, à tout lieu ; par la Toile, à tout savoir ; ils hantent donc un espace topologique de voisinages, alors que nous habitons un espace métrique, référé par des distances. Ils n'habitent plus le même espace. Sans que nous nous en apercevions, un nouvel humain est né, pendant un intervalle bref, celui qui nous sépare des années 70...** »

Là encore, face à de tels enjeux (il ne s'agit pas pour nous de préconiser un retour à la locomotive à vapeur !) ne sommes-nous pas en droit d'attendre du **Ministère de L'Éducation Nationale** des nouvelles **pistes exploratoires** en matière d'éducation susceptibles de répondre concrètement aux nouveaux défis empiriquement constatés sur le terrain. N'est-il pas déroutant de constater que ce nouveau texte s'apparente davantage au contenu de la circulaire de 1965 régissant les surveillants généraux qu'aux principes novateurs structurant la circulaire de 1982 qui plaçait l'élève (dans toutes ses composantes) au centre de nos préoccupations. Nous pensons au contraire qu'il nous faut impérativement initier une véritable réflexion sur l'évolution nécessaire de nos pratiques. Refuser de le faire, c'est refuser de prendre en considération les révolutions comportementales qui s'opèrent sous nos yeux et pour lesquelles nos grilles d'analyse paraissent désormais trop étroites. Mais cette réflexion ne saurait se faire sans NOUS et contre NOUS, elle ne saurait se faire en déréglementant nos statuts et en dénaturant nos missions. Les récents travaux de Serge Tisseron « l'empathie au cœur du jeu social, vivre ensemble ou mourir » nous ouvrent déjà des perspectives de travail. Le CPE, acteur incontournable, reconnu des élèves et sollicité par des parents toujours plus nombreux, est placé au cœur de toutes ces problématiques contemporaines. Observateur attentif des évolutions comportementales, il aura, dans un avenir proche un rôle encore plus prépondérant parce qu'il est précisément un acteur qui structure le vivre ensemble. Dans cette optique, nous pouvons affirmer avec audace :

CPE, Empathique : pourquoi pas ?

En attendant, battons-nous pour que notre métier ne disparaisse pas...

LE MOUVEMENT INTRA 2011 : FORTE TEMPÊTE



Les 21 et 22 juin 2011 ont eu lieu les FPMA (formations paritaires mixtes académiques). Le double changement à l'automne 2010 du Recteur et du Secrétaire Général n'est pas passé inaperçu. Jamais nous n'avons eu affaire à une telle gabegie doublée d'une telle volonté de contourner la représentation des personnels.

Un passage en force rectoral combattu par le SNES

Il faut rappeler que le mouvement Intra se déroule en plusieurs étapes. Une des dernières est celle de la confection d'un projet d'affectations au lendemain du groupe de travail de vérification des barèmes. C'est l'utilisation de l'outil informatique et plus précisément d'une nouvelle version qui a généré cette année des erreurs et a rendu la lecture du projet impossible dans son ensemble. Ces erreurs ont été signalées au Rectorat par les commissaires paritaires du SNES dès réception du projet le mercredi 8 juin. Le Rectorat n'a pas voulu dans un premier temps, prendre en considération nos remarques. Il a publié un projet erroné et envisageait même de présenter ce projet en commission. Le SNES est intervenu vigoureusement à plusieurs reprises pour faire entendre raison à Mme le Recteur qui a pris la finalement la décision de reporter de 6 jours les FPMA pour permettre aux commissaires paritaires de faire leur travail de vérification et de propositions d'amélioration du mouvement à partir de documents plus appropriés. Lors des FPMA des 21 et 22 juin, les commissaires paritaires ont pu apporter un certain nombre d'améliorations, en dépit de très lourdes contraintes qui ont pesé sur la mécanique du mouvement et d'un climat parfois très tendu en séance (voir l'article « Quel dialogue social ? »).

Un mouvement encore dégradé

Un mouvement ne peut donner satisfaction que s'il n'est pas entravé en amont. La mécanique du mouvement est la confrontation entre une offre constituée par des postes mis en mouvement et des demandeurs. Cette année il y avait un peu moins de 500 postes affichés (dont 108 postes spécifiques). On comptait 1719 demandeurs dont 259 « entrants » c'est à dire des collègues qui ont obtenu l'académie de Strasbourg et qui devaient obligatoirement être affectés sur un poste ou une zone de remplacement (départementale pour toutes les disciplines). Le tableau 1 récapitule les principales données de ce mouvement Intra 2011.

Tableau 1 : Le mouvement Intra 2011 par disciplines

	Nombre total de demandes	Affichage SIAM (hors postes spécifiques)		Affectations mouvement 21 et 22 juin 2011			Rendement du mouvement 2011		
		Lycées	Collèges	Lycées	Collèges	ZR	Ratio (1)	Voeu 1 (2)	Ext. (3)
Allemand	140	17	30	24	31	13	48,6 %	10,0 %	5,7 %
Anglais	162	17	19	22	27	18	41,9 %	10,5 %	10,5 %
Arts plastiques	40	-	5	1	9	-	25,0 %	10,0 %	-
Documentation	35	7	15	6	12	-	51,4 %	11,4 %	-
Eco Gestion A	6	3	-	3	-	-	50,0 %	16,7 %	-
Eco Gestion B	9	2	-	1	-	1	22,2 %	-	-
Eco Gestion C	8	1	-	2	-	1	37,5 %	-	12,5 %
Education music.	48	-	7	-	13	-	27,1 %	10,4 %	2,1 %
Espagnol	47	2	2	-	1	8	27,7 %	4,3 %	12,5 %
Histoire-Géographie	176	19	13	4	34	23	47,8 %	7,4 %	7,4 %
GM Construction	22	-	-	27	-	12	68,2 %	-	40,9 %
GM Productique	27	1	-	3	-	12	55,5 %	3,7 %	29,6 %
GE Electronique	6	-	-	-	-	2	33,3 %	-	100 %
GE Electrotechnique	13	-	-	1	-	6	53,8 %	-	46,1 %
Lettres classiques	46	4	18	5	22	-	58,7 %	12,5 %	2,2 %
Lettres modernes	235	13	29	16	41	45	42,5 %	4,2 %	10,2 %
Mathématiques	208	24	29	25	35	14	35,6 %	6,3 %	4,8 %
Philosophie	208	2	-	8	-	1	39,1 %	4,3 %	4,3 %
Sciences Physiques	159	9	9	10	14	25	30,8 %	1,2 %	8,2 %
SES	15	4	-	9	-	-	60,0 %	20,0 %	6,7 %
SVT	116	7	12	13	18	4	30,7 %	10,3 %	1,7 %
Technologie	28	-	21	-	16	2	64,3 %	25,0 %	-

(1) Ratio : il s'agit du rapport entre le nombre d'affectations sur postes établissement ou zone de remplacement et le nombre de demandeurs de mutation

(2) Vœu 1 : il s'agit du rapport entre le nombre de vœux 1 satisfaits et le total des demandeurs dans la discipline

(3) EXT : il s'agit des demandeurs ayant obtenu leur affectation en « Extension » (c'est à dire en dehors des leurs vœux exprimés)

Le bilan de ce mouvement Intra 2011 est plus que mitigé. On peut prendre plusieurs indicateurs pour mesurer la « qualité » de ce mouvement Intra. Ce qui est pertinent en fin de compte, c'est la possibilité pour les personnels en place dans l'académie d'obtenir une mutation sur un poste fixe en collège ou en lycée. Cette année à peine **28 %** des demandeurs en poste dans l'académie ont obtenu une mutation (**contre 29,5 % en 2010 et 38 % en 2009**). Cette diminution du taux de satisfaction s'explique avant tout par l'importance du nombre de postes spécifiques (encore 108 de plus cette année) et des « berceaux stagiaires » c'est à dire des postes qui auraient dû être mis au mouvement mais qui seront occupés par des temps complets imposés aux stagiaires. La qualité du mouvement se mesure aussi par l'importance des premiers vœux satisfaits : cette année ce taux est de **9,6 %** (contre **13,2 %** en 2010). Le sort des « entrants » dans l'académie est encore moins enviable : près de 48 % ont été nommés en zone de remplacement et plus de 7,5% ont été nommés en « extension » (c'est à dire sur un vœu non souhaité). Cette année la qualité du mouvement ne s'est améliorée (légèrement) que dans 4 ou 5 disciplines (Arts Plastiques, Documentation, SES, Technologie et éventuellement SVT). Mais ces disciplines ne représentent même pas 15 % de l'ensemble des demandeurs. Pour toutes les autres disciplines, le mouvement 2011 s'est dégradé par rapport au mouvement 2010: le ratio entre mutations et demandeurs a diminué ainsi que le pourcentage des vœux satisfaits alors que le pourcentage des nominations en « Extension » a augmenté. Le mouvement Intra a aussi réservé quelques bizarreries dans l'attractivité des trois premières villes alsaciennes.

Les effets collatéraux des suppressions de postes dans les grandes villes alsaciennes

Le tableau 2 montre l'évolution des barres d'entrée pour les collèges et lycées des trois principales villes alsaciennes qui représentent à elles seules plus du tiers de la population alsacienne.

Tableau 2 : Les barres d'entrée dans les trois principales villes alsaciennes

	STRASBOURG				COLMAR				MULHOUSE			
	2011		2010		2011		2010		2011		2010	
	Lycée	Collège	Lycée	Collège	Lycée	Collège	Lycée	Collège	Lycée	Collège	Lycée	Collège
Allemand	471	426	328	181	319	-	265	352	285	-	330	144
Anglais	339	374	426	308	271	301	260	263	125	171	173	171
Documentation	178	-	491	38	-	-	-	-	-	-	21	200
Histoire-Géographie	393	288	-	218	1696	336	-	294	233	178	260	28
Lettres classiques	-	-	1641	-	-	-	-	561	172	-	244	21
Lettres modernes	530	710	267	246	-	216	-	360	1824	151	-	145
Mathématiques	346	385	301	198	-	230	-	330	394	58	372	121
Sciences physiques	1608	1651	331	-	563	-	-	-	1696	620	262	-
SVT	630	368	399	331	370	-	-	1605	-	241	-	-

Cette année les barres d'entrée pour les grandes villes réservent quelques surprises. La principale bizarrerie est « l'inversion de hiérarchie » : alors que jusqu'à présent les barres lycées étaient toujours plus élevées que les barres collèges, cette année on constate que dans certaines disciplines (Allemand, Anglais, Sciences Physiques) les collèges deviennent de manière inexplicable de plus en plus difficiles d'accès. C'est sans doute un autre effet collatéral de la politique du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite. Un autre effet collatéral est l'augmentation continue du « ticket d'entrée » dans les deux chefs lieux départementaux (Strasbourg et Colmar).

Ce mouvement Intra 2011 est celui des turbulences. La politique mortifère du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux et la volonté ministérielle et rectorale de contourner les instances paritaires ont fait souffler sur ce mouvement Intra un vent froid qui gèle de plus en plus la mobilité des personnels. Quand on supprime 17 000 postes de titulaires et qu'on lance en même temps une campagne de recrutement de 16 000 précaires, on n'est plus à un paradoxe près !

Francis Fuchs

QUEL DIALOGUE SOCIAL ?

Si nos responsables, au premier desquels Madame le Recteur dans son discours d'ouverture des FPMA des 21 et 22 juin 2011, se targuent de faire du dialogue social leur priorité, force est de constater que dans les faits, il leur est bien difficile de le mettre en œuvre. Les deux journées de travail consacrées au mouvement intra-académique des personnels du second degré en sont la preuve éclatante.

En effet, la première journée s'est avérée éprouvante pour les représentants syndicaux et les gestionnaires. Monsieur le Secrétaire Général, qui présidait les débats, non content de remettre systématiquement en question des méthodes éprouvées depuis des années dans l'académie, non content de mépriser l'expertise avérée des représentants des personnels, n'a cessé de manière autoritaire et arbitraire, de freiner l'avancée des travaux, sous prétexte de pseudo-règles, d'ailleurs inconnues de tous. Les travaux se sont enlisés et le mouvement n'a pu être amélioré que grâce à la ténacité acharnée des représentants du personnel. Monsieur le Secrétaire Général, face aux retards accumulés dans l'examen des différentes disciplines, a tenté en dernier recours d'imposer une prolongation nocturne de la séance. Il a fallu que les commissaires paritaires menacent de quitter la salle pour le ramener à la raison.

La deuxième journée, sous une autre présidence, s'est révélée bien plus sereine : écoute, concertation, mise en œuvre d'une méthode et de règles communes ont permis un travail efficace, de rattraper le retard et d'aboutir à des résultats sinon satisfaisants, du moins cohérents et équitables.

Les commissaires paritaires du SNES

EN RETRAITE : Profiter d'un temps libre retrouvé, se lancer dans des engagements nouveaux, contribuer au développement d'une société plus juste, et plus solidaire... Faites ce qui vous plaira mais restez syndiqués.

Pour un certain nombre d'entre vous l'heure de la retraite a sonné. **Enfin le temps d'avoir le temps !** Encore faut-il avoir les moyens de pouvoir accomplir sans modération tous les projets dont nous avons rêvé. Les récentes réformes des retraites ont contribué, pour un certain nombre d'entre vous, à des baisses substantielles du montant des pensions et d'autres propositions sont en cours : faire cotiser les retraités pour les pensions, bloquer les pensions au même titre que les salaires des fonctionnaires actifs, faire passer la CSG retraités au niveau de celle des actifs (de 6,6% à 7,3%), faire payer aux retraités la CSA (Contribution Sociale pour l'Autonomie) sans oublier l'augmentation des cotisations de la MGEN...

Ah ces retraités privilégiés, « vous êtes un poids pour la société et les générations futures ». Les appels du gouvernement poussent à poursuivre une activité salariée pour à la fois améliorer sa retraite et ne pas être trop à la charge de la société. Nos gouvernants, y ajoutant une petite couche sadique, vous rappellent **qu'une diminution du niveau des pensions peut être envisagée** si les dettes de la France augmentent ou si la crise continue. Regardez la Grèce, le Portugal, l'Espagne etc...

Refusez cette logique de la rentabilisation de votre temps libre ! **La retraite n'est pas un cadeau ; c'est un droit acquis, arraché par les luttes syndicales : notre pension est un salaire continué.**

- **A la retraite restez syndiqués, pour revendiquer votre droit à ce temps libre**, pas seulement par solidarité avec les actifs mais aussi pour faire entendre la voix des retraités comme force sociale.
- **A la retraite restez syndiqués**, pour défendre votre pouvoir d'achat avec les actifs.
- **A la retraite restez syndiqués**, pour assurer à tous une vie pleine, digne et entière à tous les âges de la vie : transports collectifs pour tous, logement social adapté, proximité des centres de soin...
- **Actifs et retraités, nous défendons les valeurs communes qui sont les nôtres** : solidarité, progrès social, services publics de qualité. Porteurs de ses valeurs, les retraités ne doivent pas être seulement spectateurs des luttes, ils ont un poids indéniable dans le mouvement social, pour eux-mêmes et aussi pour les générations futures.
- **A la retraite, la vie continue, le syndicalisme aussi...**

Nous serons heureux de vous retrouver dans notre section fédérale des retraités, les syndiqués retraités du SNES sont affiliés à la FGR-FP, Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, association qui a pour but : « la défense des intérêts matériels et moraux des retraités, tant au près des pouvoirs publics que sur le plan général ».

Un conseil pratique : n'oubliez pas de prévenir la MGEN de votre départ à la retraite, le plus rapidement possible. Vous recevrez un dossier à compléter que vous devez renvoyer avec le certificat d'inscription à la pension.

Françoise Eiden

CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE, RÉALITÉ POUR TOUS A LA RENTRÉE

L'utilisation du CTN, Cahier de Textes Numérique, devient obligatoire à la rentrée 2011, circulaire n° 2010-136 publiée au Bo n°32 du 9 septembre 2010 qui abroge et remplace la circulaire sur le cahier de textes du 3 mai 1961. Ce texte réglementaire est complété par des recommandations d'usage publiées sur Educnet. C'est d'ailleurs dans ces recommandations d'usage et non dans la circulaire qu'il est écrit que le CTN doit être accessible à partir d'internet.

Le CTN est un document réglementaire ayant valeur de document juridique. Le CTN garde les mêmes visées que le cahier de textes papier mais son aspect dématérialisé, le fait qu'il sorte de l'établissement via internet et la puissance de diffusion de tout ce qui est numérique obligent à prendre quelques précautions afin d'éviter des dérives.

La circulaire permet de mettre en place une charte d'utilisation du CTN dans l'établissement pour les parents et une autre pour les élèves. Vous trouverez des exemples de chartes sur notre site académique.

Quelques points à discuter avec votre chef d'établissement :

- Le chef d'établissement et son adjoint ont accès en lecture à tous les CTN et peuvent viser le CTN après lecture; dans ce cas, le ministère recommande que l'apposition du visa bloque la possibilité de modifier les périodes antérieures à la date du visa électronique. La circulaire indique que les corps d'inspections doivent pouvoir consulter en lecture le CTN « dans le cadre de leurs missions ». Il faut exiger que l'obligation soit faite au chef d'établissement de prévenir l'enseignant concerné en cas d'ouverture d'accès du CTN à un inspecteur. Un enseignant est prévenu à l'avance lors d'une inspection classique.
- Rien n'est précisé sur qui prend en charge les documents non numérisés pour qu'ils le deviennent. Le chef d'établissement est responsable des données informatisées relatives à son établissement, à ce titre ce qui figurera sur le CTN en fait partie. Il faudra être très vigilant sur les pièces jointes au CTN en particulier en ce qui concerne les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. En l'absence de précisions de l'administration centrale, **le Snés** conseille de mettre le minimum légal dans le CTN.
- Il faut exiger de restreindre l'accès des parents dans l'ENT aux données relatives à leur(s) enfant(s) et en aucun cas par exemple aux emplois du temps des professeurs. Tout est paramétrable !
- Il faut demander la mise en place d'une formation à l'utilisation du CTN pour les enseignants le plus rapidement possible.
- Pour éviter une inégalité liée à la fracture numérique, le CTN doit être accessible aux familles dans l'établissement. Il faut donc définir des règles d'accès, dans l'établissement, à un ordinateur relié à internet pour les parents et les élèves hors temps scolaire. Pour terminer, un conseil de prudence : séparez vos données personnelles et vos données professionnelles sur des clefs usb distinctes. Cela peut éviter bien des ennuis.

José Pozuelo

ÇA BALANCE PAS MAL, EN COLLÈGE !

Lors du CTPD du mardi 7 juin à Colmar, il a été longuement question des moyens et des effectifs des collèges du Haut-Rhin . L'inspectrice d'académie s'est montrée très évasive sur les moyens supplémentaires dont elle disposait pour faire face aux demandes légitimes des établissements.

Elle a négocié et obtenu du rectorat une « rallonge » de ... 150 heures pour les 57 collèges du département. Autrement dit une misère. Depuis cette réunion, l'IA a dégagé des moyens en supprimant des classes dans certains établissements pour les ventiler vers d'autres, et tout ceci dans l'opacité complète.

Nous avons demandé à avoir communication des prévisions d'effectifs de mai (remontées des chefs d'établissement). L'inspectrice s'est engagée à le faire dans l'après-midi du 7 juin. Mais la nuit est venue sans que rien ne se produise ... Nous avons finalement obtenu les informations en fin de semaine.

En séance, nous avons aussi compris que Madame Savouret n'hésiterait pas à aller au-delà d'une moyenne de 30 élèves par classe dans des établissements réputés les moins difficiles.

Nous avons posé des questions au sujet des 5 collèges dont les effectifs sont particulièrement lourds sur au moins trois niveaux. Nous voulions savoir ce qui était prévu pour alléger leur fardeau. On nous a promis une attention particulière en fonction des moyens disponibles, ... Vaines paroles quand les choix sont déterminés par de trop maigres moyens.

Afin d'entrer dans son enveloppe de moyens, l'IA a opéré cette année des choix draconiens. Pour l'attribution des moyens, les établissements n'ont plus été classés qu'en deux catégories (on dit typologies dans le jargon). D'une part, un maximum de 24 élèves/division pour les 14 établissements les plus en difficulté et 30 élèves/classe pour tous les autres. Autant dire que cette typologie ne laisse place à aucune nuance et que les effets de la mesure sont singulièrement brutaux pour certains établissements : diminution du nombre de classes, effectifs pléthoriques, h/e en chute libre...

Par email, le Snes a envoyé aux S1 un modèle de lettre à adresser à l'IA et au Recteur pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire quand le seuil de typologie était dépassé. Certains collèges l'ont fait et sont à ce jour (23 juin) en attente de réponse.

Les conditions risquent fort d'être pénibles à la rentrée ... Des actions seront à nouveau nécessaires pour demander des améliorations. Informez très vite le Snes début septembre ! Nous serons à vos côtés, pour vous épauler, chaque fois que vous le jugerez utile .

Bonnes vacances !

Marc Bolzer et Martine Klainguer

ACADÉMIE DE STRASBOURG : STAGIAIRES : LE GRAND SECRET....

Certaines académies pratiquent la transparence dans la gestion de leur formation initiale : à Rouen, une circulaire rectorale précise dans le détail, le contenu des 216 heures : 72 heures dévolues au tutorat, 96 heures de formation universitaire sous la tutelle de l'IUFM, majoritairement disciplinaire, 30 heures de module « tenue de classe », et 18 heures de formations choisies par le stagiaire. L'Académie de Strasbourg se distingue hélas par une gestion opaque...

Ainsi, il n'existe pas de circulaire concernant les stagiaires de l'année prochaine : les seules informations dont nous disposons sont celles qui ont été données lors du Comité Technique Paritaire Académique, en résumé, pas de changement (il y aura toujours les journées d'accueil de fin août) ! En effet, pourquoi changer un dispositif qui, selon les autorités rectorales, donne entière satisfaction ? Pour résumer ce que nous entendons, cette formation est meilleure que la précédente, parce que les stagiaires ont été placés immédiatement dans les conditions d'exercice du métier ; donc toutes celles et tous ceux dont l'année de stage est validée, sont prêts à exercer. Nous avons souvent eu l'occasion de dire ce que nous pensions de ce darwinisme pédagogique, dont il est probable qu'on verra les dégâts dans quelques années.

Rappelons que la formation, déjà largement réduite dans le projet ministériel, a été, dans notre Académie, passée à la moulinette : suppression des stages massés et donc suppression des stages choisis par les collègues ; d'ailleurs, dans le livret du stagiaire est annoncé un volume de formation de 216 heures. Ils ne doivent pas être nombreux les stagiaires qui ont effectivement bénéficié d'un tel volume !

Le rectorat ne communique pas sur le nombre de démissions, de stagiaires ajournés ou licenciés. Il n'y en aurait pas tellement (sans doute selon la technique du doigt mouillé). Nous connaissons hélas des cas de stagiaires en voie de licenciement, alors que nous avons insisté pour que cette année, on laisse à tous les débutants signalés comme étant en difficulté, la possibilité de refaire leur année.

La disparition de l'IUFM lors de l'année de stage « second degré » a causé de nombreux dégâts : absence d'interlocuteurs nombreux (notamment d'un responsable pédagogique qui était un professeur formateur), donc de regards variés sur les pratiques, diminution des occasions d'échanges entre les stagiaires...

Par ailleurs, la rencontre entre les stagiaires et Mme le Recteur a donné lieu à des échanges pour le moins francs et parfois vifs... Il n'y aurait donc pas que de motifs de satisfaction auprès des jeunes collègues ?

En ce qui concerne la prochaine rentrée, il y aura 235 stagiaires dans le second degré ; certains établissements accueillent tellement de « berceaux » qu'ils en deviennent de véritables pouponnières : 5 au lycée Bartholdi de Colmar, ainsi qu'au lycée Montaigne de Mulhouse, et Mermoz de Saint-Louis, 4 au lycée Kléber, et au lycée d'Altkirch, au collège de Pfulgiesheim, 3 au lycée de Saverne et d'Erstein, au collège de Soufflenheim, au collège Maurois de Bischwiller.

Pour notre part, nous restons opposés à cette formation qui consiste à jeter nos jeunes collègues dans le grand bassin pour apprendre à nager. Ces conditions scandaleuses de non-formation ont été critiquées jusqu'au sommet de l'Etat. Nicolas Sarkozy avait parlé de « remise à plat » : mais bien sûr rien n'a été fait dans ce sens...

Jean-Louis Hamm

ÉCHOS DU STAGE « NON-TITULAIRES » du 27 mai 2011



Francis Fuchs et Marcello Rotolo

les filières professionnelles. Ils ont été progressivement remplacés par les contractuels qui sont en général employés à l'année sur des contrats qui expirent en juillet et qui peuvent être renouvelés l'année scolaire suivante. L'académie de Strasbourg a employé en 2010 près de 550 contractuels (environ 250 dans le premier degré essentiellement dans l'enseignement de l'allemand et environ 300 dans le second degré). Mais les précaires les plus précaires sont les vacataires recrutés pour 200 heures maximum pendant l'année scolaire. Le rectorat est dans l'incapacité de les dénombrer. La tendance est cependant à une augmentation d'année en année du nombre des non-titulaires pour combler les trous occasionnés par les suppressions massives de postes de titulaires et de TZR (plus de 600 dans notre académie depuis 2007).

Le tour de table a montré à la fois la grande diversité des situations et en même temps l'exploitation éhontée dont sont victimes nos collègues précaires : services non définis et souvent extensibles, rémunérations à peine supérieures au SMIC, incertitudes sur l'avenir et absence de carrière...

Le stage s'est poursuivi par l'analyse dans ses grandes lignes du **protocole d'accord portant sur « la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la Fonction publique** (Etat, territoriale et hospitalière)». Le tour de table précédent avait montré que tous les stagiaires présents ne pourraient pas bénéficier du dispositif mis en place pour la titularisation par concours réservé ou examen professionnel en raison des conditions d'ancienneté de services exigées et que s'il apporte quelques avancées, notamment en termes de « CDIisation » et de titularisation d'une minorité d'entre eux, il reste notoirement insuffisant et n'a pas pour objectif la résorption de la précarité.

La résorption de la précarité dans la Fonction publique est un long combat. Il a fallu le mener dans le dernier quart du XXème siècle pour venir à bout (jamais totalement d'ailleurs) du problème des MA par plusieurs vagues de titularisations (1972 et 1981 notamment). Il faut le mener actuellement pour lutter contre le recours croissant aux non-titulaires et ce n'est que par l'action syndicale et collective qu'on y parviendra. **Cette action syndicale est menée par le SNES et la FSU à tous les niveaux.** Mais elle sera d'autant plus efficace que les personnels non-titulaires feront confiance à l'organisation majoritaire lors des élections professionnelles des 13 au 20 octobre 2011 !

Le stage s'est terminé par un exposé sur les moyens syndicaux et juridiques de la défense de leurs droits souvent bafoués par leur hiérarchie avec plusieurs exemples à l'appui de victoires juridiques du SNES sur l'administration.

Hubert Meyer et Francis Fuchs



LA RENTRÉE EN ACTIONS

Lundi 29 août :

Rentrée des néo-titulaires convoqués par le rectorat
Le Snes distribuera du matériel aux stagiaires
Conférence de presse du Snes

Vendredi 2 septembre :

Rentrée des enseignants

Les S1 et correspondants sont invités à demander et prendre la parole pendant la réunion plénière de rentrée, pour informer de la situation de rentrée.

Ils trouveront dans l'US, les points chauds à signaler et le Snes leur enverra un récapitulatif des chiffres et infos utiles.

Du 5 au 11 septembre :

Chaque collègue fait remonter au Snes les dysfonctionnements constatés dans son établissement (postes non pourvus, horaires tronqués, gros effectifs, salles trop exiguës pour l'accueil des élèves, etc)

Assemblées générales dans les deux départements,
sous la forme de bureaux élargis aux S1
et correspondants des établissements :

→ Dans le Bas-Rhin :

Jeudi 8 septembre
 à 18 h au local du SNES,
 13A bd Wilson à Strasbourg

→ Dans le Haut-Rhin :

Jeudi 8 septembre
 à 18 h 30 au local du Snes de Mulhouse
 19 Bd Wallach (derrière la gare)

Vendredi 9 septembre :

CA académique élargie aux S1
Maison des syndicats à Strasbourg

Deuxième quinzaine de septembre :

→ Organisation de l'heure d'info syndicale.

Vous pouvez contacter le Snes pour demander à l'un de ses responsables de venir vous épauler.

→ Confection de listes « à l'initiative de la FSU »

pour les Conseils d'administration dans chaque établissement.

le mardi 27 septembre

Grève nationale intersyndicale Education

ACTION ÉCLAIR

25 mai à Colmar
devant les grilles
de l'Inspection Académique



Rassemblement pour dire non au dispositif Eclair.

Les collègues de Kennedy Mulhouse, Bourtzwiller, Molière Colmar et le lycée de Wittelsheim ont répondu à notre appel et fait valoir leur point de vue critique sur ce dispositif imposé et dangereux (relire article p. 12 du Strasbourg-Snes n° 98).

Visite en Alsace,
de Bernadette Groison,
Secrétaire nationale
de la FSU

le mardi 11 octobre
(les modalités suivront).



Du 13 au 20 octobre – Elections professionnelles
VOTEZ ET FAITES VOTER SNES et FSU